



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le neuvième jour du mois de janvier 2013 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Denise Miller, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

M. Daniel Laurin, conseiller est absent. (Absence motivée, motif personnel).

M. Louis Laurier, conseiller est absent. (Absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire et de la session extraordinaire du 12 décembre 2012.
- 3- Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4- Adoption du règlement 272-13 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2013.
- 5- Travaux de recouvrement de la caserne.
- 6- Renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2013.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

- 7- Correspondance.
  - rencontre avec Me Denis Dubé, avocat avant le caucus du 6 février 2013/16h30.
  - Révision de la contribution financière pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles à la municipalité d'Huberdeau en 2013.
  - Palliaccio, Randonnée sous les Étoiles 26 janvier 2013.
  - Subvention programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2012, (8 588.66\$)
- 8- Modification du calendrier des séances du conseil pour l'année 2013 (séance octobre).
- 9- Pacte rural régional - étude Centre Jeunesse d'Huberdeau.
- 10- Subvention à la bibliothèque pour l'année 2013.
- 11- Renouvellement de la cotisation à l'ADMQ.
- 12- Autorisation de paiement des dépenses incompressibles.
- 13- Cession de terrain par la Commission scolaire des Laurentides.
- 14- Radiation des taxes matricule 1492-87-6542. (Vente par shérif).
- 15- Dépôt du règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant – phase 3).
- 16- Varia :
- 17- Période de questions.
- 18- Levée de la session.

**RÉSOLUTION 01-13**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 02-13**  
**RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture des procès-verbaux de la session ordinaire et de la session extraordinaire du 12 décembre 2012, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux du 12 décembre soient adoptés tel que rédigés.

Résolutions 230-12 à 254-12 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 03-13**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 5204 à 5233 inclusivement pour un montant de 56 635.28\$ et des comptes à payer au 09/01/2013 au montant de 4 658.47\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1533 à 1575 inclusivement pour un montant de 15 873.78\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
5204	Archives Lanaudière	Versement initial archivage	1 000.00 \$
5205	Bell Mobilité	Cellulaires décembre 2012	106.15 \$
5206	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement	93.60 \$
5207	Construction Stéphane Dagenais	Agrandissement caserne	22 905.32 \$
5208	Dubé Guyot inc.	Perception de taxes	46.68 \$
5209	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire 95.48 \$ Électricité station de pompage 942.63 \$ Électricité caserne 404.64 \$ Électricité maison des jeunes 104.52 \$ Électricité hôtel de ville 639.50 \$	2 186.77 \$
5210	Marier Marc	Chien errant	80.00 \$
5211	Legault Luc	Remboursement de taxes	100.00 \$
5212	Bell Canada	Téléphone station de pompage 83.61 \$ Téléphone garage 83.61 \$ Téléphone caserne 83.61 \$ Téléphone hôtel de ville 454.94 \$	705.77 \$
5213	Bell Mobilité	Téléavertisseurs janvier 2013	52.97 \$
5214	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention entretien patinoire 2012-2013	4 000.00 \$
5215	Croix-Rouge - Division du Québec	Contribution annuelle 2013 entente services aux sinistrés	150.00 \$
5216	Équipement de Bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	131.42 \$

5217	Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de transport Contribution annuelle 2013	782.74 \$
5218	Laboratoires Environex	Analyses d'eau décembre 2012	43.83 \$
5219	Ministère du Revenu du Québec	DAS décembre 2012	5 015.87 \$
5220	Municipalité du Canton Arundel	Entente service des premiers répondants du 01/07/12 au 31/12/12	8 000.00 \$
5221	Neopost Canada Itée.	Changement tarifs 14/01/13	111.53 \$
5222	Pièces d'Auto P & B Gareau Inc.	Ensemble de douilles 23 pièces	65.95 \$
5223	Québec Municipal	Adhésion annuelle 2013 - service internet	183.96 \$
5224	Receveur général du Canada	DAS décembre 2012	2 101.58 \$
5225	La Coop Fermes du Nord	Diesel, huile à chauffage	7 258.60 \$
5226	SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	Régime de retraite décembre 2012	1 070.54 \$
5227	Ville de Mont-Tremblant	Utilisation fréquence incendie analogique et numérique	442.00 \$
1533-1575	Employés	Salaires décembre 2012	15 873.78 \$
<b>TOTAL</b>			<b>72 509.06 \$</b>

**COMPTES À PAYER À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
5228	Les Machineries St-Jovite Inc.	Changer shaft sur aile de côté	203.02 \$
5229	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Chaufferette	95.41 \$
5230	Pièces de Camion & Remorques Mont-Tremblant	Cowl panel, marche pied, strap tank à fuel, garde-boue, antenne	605.92 \$
5231	Sarrazin Pneus Mécanique	Roue, pose de pneu, valve	227.25 \$
5232	Service Informatique des Laurentides	Problème virus serveur, mise-à-jour poste urbanisme, mise-à-jour Outlook et accès territoire.	310.43 \$
5233	Visa Desjardins	Souper des fêtes, essence, cafetière, réparer bras aile de côté	3 216.44 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 658.47 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 04-13**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 272-13 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2013**

**ATTENDU QUE** le code municipal et la loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 12 décembre 2012;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxes, compensations et tarifications ainsi que les modalités d'applications de celles-ci pour l'année 2013.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Qu'un règlement numéro 272-13 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

**ARTICLE 1 : Tarification service d'aqueduc**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir au service d'aqueduc pour l'année 2013 aux taux ci-après établis:

LOGEMENT :	120.00\$
BÂTIMENT AUTRE :	120.00\$
SEMI-COMMERCIAL	
SALON LYNE :	370.00\$ (120.00\$ résidence 250.00\$ commerce)
COMMERCES :	250.00\$
HÔTEL :	400.00\$
BAR :	400.00\$
SALON D'ARGENTEUIL :	400.00\$

Tout propriétaire d'un bâtiment imposable qui est desservi par le réseau d'aqueduc municipal, utilisant ou non le service se doit de payer le tarif applicable à celui-ci pour l'année entière;

**ARTICLE 2 : Tarification service de transport et de collecte des ordures**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir aux services de transport, de collecte et de disposition des ordures pour l'année 2013 et est fixée à 167.59\$/porte. Tout propriétaire d'un bâtiment imposable desservi par le service municipal, utilisant ou non le service se doit de payer le tarif applicable à celui-ci. Le montant de la tarification pour le service d'ordures sera chargé selon la date effective d'occupation fixée par la MRC des Laurentides. Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

**ARTICLE 3 : Tarification quote-part MRC**

Il sera imposé pour l'année 2013 pour chaque dossier imposable porté au rôle d'évaluation un tarif annuel de 59.28\$ afin de financer la quote-part payable à la MRC des Laurentides, en excluant la quote-part relative aux matières résiduelles (ordures). Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

**ARTICLE 4 : Tarification service de la Sûreté du Québec**

La tarification à percevoir pour le service de la Sûreté du Québec est incluse dans la taxe foncière générale;

**ARTICLE 5 : Tarification service incendie et de premiers répondants**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir aux services incendie et de premiers répondants pour l'année 2013 est fixé comme suit :

Sur chaque fiche imposable comportant une évaluation de bâtiment : 147.93\$  
Sur chaque fiche imposable comportant une évaluation de terrain seulement : 56.00\$

La même tarification est applicable aux exploitations agricoles;

**ARTICLE 6 : Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale destinée à pourvoir aux activités financières de fonctionnement sera imposée pour l'année 2013 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et est fixé à .5534¢ du cent dollars d'évaluation. La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

#### **ARTICLE 7 : Taxe foncière emprunt camion incendie**

Une taxe foncière spéciale destinée à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif au règlement d'emprunt numéro 216-04 pour l'achat d'un camion incendie sera imposée pour l'année 2013 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et est fixée à .0224¢ du cent dollars d'évaluation. La même taxe est applicable pour les exploitations agricoles;

#### **ARTICLE 8 : Taxe foncière emprunt équipement voirie**

Une taxe foncière spéciale destinée à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif au règlement d'emprunt numéro 241-08 pour l'achat d'équipement pour le service de voirie/chemin-hiver sera imposée pour l'année 2013 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et est fixée à .0520¢ du cent dollars d'évaluation. La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

#### **ARTICLE 9 : Taxe et compensations emprunts service d'aqueduc**

Une taxe foncière spéciale et des compensations destinées à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif aux règlements d'emprunts aqueduc numéros 213-04, 220-05 et 224-06 seront imposées telles que décrites dans les règlements ci-haut mentionnés pour l'année 2013 aux taux ci-après établis :

Selon l'article 5 compensation égale par immeuble : 127.70\$

Selon l'article 6 taxation selon la valeur : 0.0572¢/100\$ d'évaluation

Selon l'article 7 compensation par catégories d'immeubles : 108.66\$

Selon l'article 8 taxation pour la part relative aux immeubles non imposable est de : .0100¢/100\$ d'évaluation

La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

#### **ARTICLE 10 : Compensation immeubles non imposables article 204-10**

Une compensation pour services municipaux pour l'année 2013 est imposée aux propriétaires d'immeubles visés par l'article 204 paragraphe 10 et est fixé à .60¢ du cent dollars d'évaluation, le tout conformément à l'article 205.1 de la loi sur la fiscalité municipale.

#### **ARTICLE 11 : Compensation immeubles non imposables article 204-12**

Une compensation pour services municipaux pour l'année 2013 est imposée aux propriétaires d'immeubles visés par l'article 204 paragraphe 12 et est fixé à .6378¢ du cent dollars d'évaluation du terrain, le tout conformément à l'article 205.1 de la loi sur la fiscalité municipale.

#### **ARTICLE 12 : Compensation numéro civique**

Il sera imposé pour l'année 2013 pour chaque propriété ou un numéro civique réfléchissant sera installé et fourni par la municipalité ou par une personne mandatée par celle-ci, un montant de 38.07\$ par numéro. Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

#### **ARTICLE 13 : Compensation assimilée à la taxe foncière**

Toutes compensations et tarifications exigées en vertu du présent règlement est assimilées à la taxe foncière imposée sur celui-ci;

#### **ARTICLE 14 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 05-13**  
**TRAVAUX DE RECOUVREMENT DE LA CASERNE**

ATTENDU QU'en novembre 2012 nous avons fait effectuer des travaux d'agrandissement à la caserne des pompiers située au 184, rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux de recouvrement ont été reportés en 2013, dans le but de respecter le budget;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ayant été retenu pour effectuer les travaux désire entreprendre les travaux en février prochain;

ATTENDU QUE le revêtement présentement en place est en état de dégradation avancé;

ATTENDU QU'afin de respecter notre réglementation nous devons procéder aux travaux de recouvrement, même si nous n'avons pas obtenu l'assentiment des municipalités parties à l'entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à l'entrepreneur d'effectuer les travaux de recouvrement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 06-13**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité pour l'année 2013 avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le paiement de la facture de renouvellement à l'offre du Groupe Ultima inc. au montant de 24 488\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 07-13**  
**PALLIACCO RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES**

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement du coût de l'inscription de Mme Denise Miller, conseillère, au montant de 100\$, pour sa participation à l'activité de levée de fonds « randonnée sous les étoiles » organisé par Palliacco et devant avoir lieu le 26 janvier prochain, celle-ci y participant en tant que représentante de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 08-13**

#### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 novembre 2012 nous avons adopté le calendrier établissant les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013, tel que requis par la loi

ATTENDU QUE du fait que l'année 2013 est une année d'élection générale, que le jour du scrutin est prévu pour le dimanche 3 novembre et que le conseil ne peut siéger à compter de 16h30 le 30<sup>e</sup> jour précédent celui du scrutin (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la séance originalement prévu pour le 9 octobre 2013, soit devancée au 2 octobre 2013, 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 09-13**

#### **PACTE RURAL RÉGIONAL – ÉTUDE CENTRE JEUNESSE D'HUBERDEAU**

CONSIDÉRANT QUE La MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du pacte rural – volet régional;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir des projets structurants régionalement, issus de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 159 000\$ est disponible pour le secteur Ouest, soit Barkmere, La Minerve, Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jeunesse d'Huberdeau représente un apport social et économique important pour la municipalité d'Huberdeau, mais également pour les municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE l'apport du Centre Jeunesse dans la région gagne à être documenté afin de mieux établir son importance et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé pour une telle étude est de 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural – volet régional financera 50% des coûts de l'étude, soit 10 000\$ et que le CLD Laurentides financera 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont démontrés leur intérêt pour la réalisation d'une telle étude et que les coûts projetés seront répartis comme suit :

- Huberdeau : 2 500.00\$
- Montcalm : 833.33\$
- Arundel : 833.33\$
- Amherst : 833.33\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

- De mandater le CLD des Laurentides pour faire réaliser une telle étude.
- D'autoriser la dépense de 2 500\$ afin d'assumer la part qui revient à la municipalité dans ce projet régional;
- D'autoriser la directrice générale de la municipalité à verser cette somme au CLD des Laurentides sur facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 10-13**  
**SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Qu'un montant de 3 400\$ soit donné en subvention à la bibliothèque d'Huberdeau, en compensation du temps de bénévolat effectué par les bénévoles, ce montant servira en grande partie à l'achat de livres et à des activités d'animations pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 11-13**  
**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À L'ADMO**

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'inscription à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2013, pour Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe au coût de 770\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 12-13**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, de repas, des salaires et remises s'y rattachant ainsi que le paiement des factures concernant la fourniture de biens et services suivants dès réception afin d'éviter de payer des frais d'intérêt et de retard.

- Rémunération
- Frais de déplacement, d'hébergement et de repas
- Remise gouvernementale, sûreté du Québec, pension alimentaire etc.
- Remise assurance collective, régime de retraite
- Location d'appareil postal et de toilette chimique
- Avis public
- Système d'alarme
- Électricité
- Téléphone et service de télécommunication
- Frais de formation
- Quote-part MRC, régie, cour municipale
- Analyses d'eau
- Contrôle des chiens errants et frais d'euthanasie
- Essence et huile à chauffage
- Sel à glace
- Remboursement de taxes
- Mutuelle de prévention
- Contrat de service (déneigement, aménagement paysager, ent. H. de ville, ent. photocopieur
- Entente intermunicipale (incendie et premier répondant, collecte et transport des matières résiduelles)
- Timbres
- Frais de transport Dicom

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 13-13**

#### **CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir à la Commission Scolaire des Laurentides une demande en vue que celle-ci lui cède une partie du lot 19A rang 3, situé au 200, rue Principale à Huberdeau d'une superficie de 2 mètres X 40,23 mètres;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire des Laurentides accepte de céder ladite parcelle, en contrepartie elle demande à ce que la municipalité ne transporte plus de neige sur son terrain en face de l'école et procède à des travaux d'élargissement du trottoir sur la rue Turcotte, soit de la porte d'entrée de la clôture à l'autre porte donnant sur la cour de l'école.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à ne pas transporter de neige sur le terrain en face de l'école, cependant la neige se trouvant sur le trottoir continuera d'être souffler comme partout ailleurs sur la rue Principale. Pour ce qui est de l'élargissement du trottoir celui-ci sera élargi, la Commission Scolaire des Laurentides, devra cependant céder le terrain nécessaire à ces travaux advenant que la municipalité ne dispose pas du terrain nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 14-13**

#### **RADIATION DE TAXE MATRICULE 1492-87-6542**

ATTENDU QU'une vente par shérif a été effectuée en date du 12 décembre 2012 en ce qui concerne le matricule 1492-87-6542;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis l'immeuble, aucune autre offre n'ayant été faite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise la radiation des taxes concernant ce matricule, celles-ci n'étant plus récupérables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 15-13**

#### **DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2012)-100-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la Ville de Mont-Tremblant relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant – phase 3 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 16-13**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau,  
Mairesse.